



Mouvement LST

www.mouvement-LST.org

■ JOURNÉE MONDIALE DU REFUS DE LA MISÈRE

17 OCTOBRE 2009



*17 octobre 2008 – Inauguration
au Parlement wallon d'une
réplique de la dalle en l'honneur
des victimes de la misère,
Parvis des Droits de l'Homme,
Esplanade du Trocadéro, Paris*

INTERPELLATION POLITIQUE DU MOUVEMENT LST

Mouvement Luttes Solidarités Travail (LST)

L.S.T. Andenne asbl
rue d'Horseilles, 26
5300 Andenne
085/84.48.22

andenne@mouvement-LST.org

L.S.T. Ciney-Marche-Bastogne asbl
rue de Monin, 96
5362 Achet
083/61.10.85

ciney-marche-bastogne@mouvement-LST.org

L.S.T. Namur asbl
rue Pépin, 64
5000 Namur
081/22.15.12

namur@mouvement-LST.org

L.S.T. Tubize c/o Claire & J-F Funck
rue du Centre, 19
1460 Virginal
067/64.89.65

tubize@mouvement-LST.org

www.mouvement-LST.org

■ La Journée Mondiale du Refus de la Misère est célébrée chaque 17 octobre	3
• La Dalle en l'honneur des victimes de la misère, et ses répliques	4
• 17 octobre 2007 : une réplique au Parlement wallon... provisoirement	5
• 17 octobre 2008 : une réplique au Parlement wallon... définitivement	6
• 17 octobre 2009 : se rassembler autour de la Dalle pour se rappeler.....	7
- « Se Mettre Ensemble »	7
- Être à l'écoute !	7
■ 2009, une année de NON avancée des droits	8
• L'augmentation du taux d'emploi, pour qui? Comment?.....	10
- L'activation de la recherche d'emploi.....	10
- Une utilisation de l'associatif et de l'économie sociale	11
• Le Plan Habitat Permanent.....	14
- Droit au logement, crise du logement	14
- Le Plan Habitat Permanent.....	14
- Logement d'urgence contraint et absence de solutions structurelles.....	15
• Placement d'enfant pour cause de pauvreté - quel droit à la famille?.....	16
• Un modèle de concertation qui s'impose... et que nous refusons.....	18
• 2010, Année européenne de lutte contre la pauvreté : une année d'avancée des droits ?	21
- Que se fait-il dans l'ici et le maintenant ?	21
- Ici et maintenant c'est aussi... demain et ailleurs	22
■ Conclusion	22

■ La Journée Mondiale du Refus de la Misère est célébrée chaque 17 octobre

Depuis le 17 octobre 1987 avec l'inauguration de la Dalle du Parvis des Droits de l'Homme en l'honneur des victimes de la misère à Paris, en présence de 100 000 personnes et à l'appel de Joseph Wresinsky (¹), plusieurs associations ont voulu faire vivre cette journée et l'ont baptisée « **Journée mondiale du refus de la misère** ».

En décembre 1992, cette journée a été officiellement reconnue par l'Assemblée Générale des Nations Unies, sous l'appellation « Journée internationale pour l'élimination de la pauvreté » (²). Elle est l'occasion pour le grand public d'entendre la voix des personnes qui vivent dans la grande pauvreté et de s'interroger sur les engagements que tous nous pouvons prendre, comme citoyens, pour refuser la misère.

Partout dans le monde, dans de multiples endroits, diverses manifestations sont organisées. Au sein du mouvement Luttes Solidarités Travail (LST), nous voulons en faire un moment fort de prise de parole des plus pauvres. Il s'agit à la fois de construire une parole et de trouver les moyens pour qu'elle soit entendue.

Chaque année, les plus pauvres et tous ceux qui refusent la misère et l'exclusion se rassemblent dans le monde entier pour témoigner de leur engagement pour que la dignité et la liberté de tous soient respectées.

Chaque 17 octobre, nous organisons des actions publiques par lesquelles nous interpellons et questionnons les politiques qui produisent la pauvreté. Nous le faisons à partir du vécu des plus pauvres, de notre histoire de résistance à la misère.

¹ Joseph Wresinski est le fondateur du mouvement des droits de l'homme ATD Quart Monde.

² Résolution 47/196 du 22 décembre 1992, Assemblée Générale des Nations-Unies.

La Dalle en l'honneur des victimes de la misère, et ses répliques

Le 17 octobre 1987, des familles vivant la grande pauvreté se rassemblent sur le Parvis des Droits de l'Homme à Paris. Joseph Wresinski (fondateur du mouvement des droits de l'homme ATD Quart Monde) y inaugure une dalle en l'honneur des victimes de la misère, en présence de 100.000 défenseurs des droits de l'homme de tous pays, de toutes conditions et de toutes croyances.

Cette dalle a été posée là où fut signée, en 1948, la Déclaration universelle des Droits de l'Homme.

Extrait du texte de la dalle en l'honneur des victimes de la misère (Parvis des Droits de l'Homme, Esplanade du Trocadéro, Paris) et de ses répliques

**« Là où des hommes sont condamnés à vivre dans la misère,
les Droits de l'Homme sont violés.
S'unir pour les faire respecter est un devoir sacré. »**

J. Wresinski

« À travers cette Dalle... », disait Joseph Wresinski, « l'humanité doit pouvoir se rappeler les grands témoins de l'histoire : les humbles, les petits, les riens du tout qui, au jour le jour, essayent de vivre des valeurs qu'on ne leur a peut-être pas apprises, mais que leur vie, leur cœur et leur intelligence leur ont fait découvrir. »

C'est depuis cette date que, chaque année, les plus pauvres et ceux qui refusent la misère se rassemblent dans le monde entier pour témoigner de leurs engagements, de leurs luttes, de leurs témoignages de souffrance et d'espoir ainsi que de leurs revendications. C'est ainsi qu'est née la journée mondiale du refus de la misère.

Depuis 1987, de nombreuses répliques de cette Dalle ont été inaugurées dans le monde. En 2005, on recensait 31 répliques en différents endroits du monde.

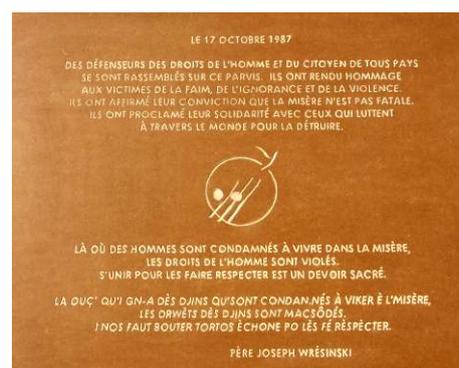
17 octobre 2007 : une réplique au Parlement wallon... provisoirement

2007 marquait le 20^{ème} anniversaire de la pose de la Dalle en l'honneur des victimes de la misère au Trocadéro.

En cette occasion, les mouvements Luttes Solidarités Travail et ATD Quart-Monde ont organisé une manifestation devant le Parlement wallon, visant à proposer aux parlementaires de signer la Déclaration de Solidarité, d'autre part à dévoiler une copie du texte de la Dalle dont une partie est traduite en wallon.

Durant la même manifestation, une plaque « provisoire » comprenant le texte de la Dalle en l'honneur des victimes de la misère est dévoilée par M. le Ministre Président Rudy Demotte.

Les deux mouvements organisateurs proposent aux parlementaires de la placer en matériaux durables dans les murs du Parlement wallon. La symbolique est très forte, l'actuel Parlement wallon se situe dans un bâtiment dont les murs ont gardé la mémoire des résistances à la misère des plus pauvres : le « Saint-Gilles », siège du Parlement wallon, fut le premier hôpital général de Namur (l'hôpital des pauvres). Plusieurs parlementaires présents expriment leur enthousiasme pour ce projet.



17 octobre 2008 : une réplique au Parlement wallon... définitivement

En mai 2008, des contacts ont été repris par le Mouvement LST avec des membres du Parlement wallon. Sur avis favorable du Président du Parlement et du Ministre-Président, la Direction Générale du Parlement a été chargée de la concrétisation du projet.

2008 marquait le 60^{ème} anniversaire de la Déclaration universelle des Droits de l'Homme. Inaugurer la dalle le 17 octobre de cette année était donc doublement symbolique.

A cette occasion et en continuité avec la Déclaration de Solidarité, à l'initiative des mouvements LST et ATD Quart-Monde, le Parlement wallon a décidé d'installer en ses murs une réplique de la « Dalle en l'honneur des victimes de la misère ». Cette réplique a été réalisée en dinanderie par une école professionnelle de Dinant et est traduite en wallon. Elle a été installée dans la galerie du Parlement et est visible depuis le boulevard, le long de la Meuse.

« *La dalle c'est nous* », soulignait l'un des intervenants, lors de l'inauguration. La voir installée de façon définitive dans les murs du Parlement, à l'instar d'autres lieux prestigieux (l'ONU, le Conseil de l'Europe,...) c'est pour nous un signe de participation, de collaboration avec ceux et celles qui construisent les lois qui vont contribuer à lutter contre la pauvreté.

L'inauguration de cette Dalle « en l'honneur des victimes de la misère » en notre Parlement wallon ce 17 octobre 2008 a été sans conteste pour les militants de nos mouvements, mais aussi semble-t-il pour toutes les personnes présentes, un moment d'intense émotion.

« *Se mettre ensemble, c'est d'abord permettre que les plus pauvres se mettent ensemble, se rassemblent, dépassent le mépris et élaborent une parole.*

C'est le but de mouvements comme les nôtres qui s'inscrivent dans une dynamique d'éducation permanente.

(...) Se mettre ensemble, c'est aussi que tous rejoignent les plus faibles. Cela commence par se mettre à l'écoute. Il faut que ceux qui veulent nous rejoindre : politiciens, dirigeants, travailleurs sociaux, hommes et femmes de bonne volonté qui parfois pensent savoir ce qu'il faut faire s'arrêtent, se taisent, et écoutent... sans aucun a priori. Le 17 octobre devrait être pour tous ce 'temps d'arrêt', d'écoute. »

Ce fut l'occasion de rassembler beaucoup de monde : de Namur, mais aussi de différents lieux de Wallonie et de Bruxelles, délégués et amis des divers endroits de rassemblement de nos mouvements, mais aussi étudiants et bien entendu, les représentants du Parlement.



17 octobre 2009 : se rassembler autour de la Dalle pour se rappeler

Pour marquer le premier anniversaire de l'installation de la « Dalle en l'honneur des victimes de la misère » dans le Parlement wallon, les mouvements LST et ATD proposent d'organiser à nouveau un temps de parole et de témoignage autour de celle-ci, **ce 21 octobre 2009** avec les nombreux parlementaires et Ministres, anciens et nouveaux.

Il s'agit de rappeler l'importance de « se mettre ensemble » : que politiciens et citoyens rejoignent les plus pauvres dans leur combat quotidien pour ensemble s'engager à ce que nous dit le texte de la Dalle.

Lors de ce rassemblement, nous insisterons sur plusieurs points.

« Se Mettre Ensemble »

« Nous vivons dans une société qui produit beaucoup de richesses et qui dispose, si elle le choisit, des moyens suffisants pour garantir à chacun l'application des droits minimums.

Dans ce contexte, c'est une violence absolument inacceptable de produire et de tolérer l'extrême pauvreté et de l'imposer à la population la plus fragile. »

La protection de la vie familiale, le logement, la santé, le travail... sont tous des éléments vitaux, reconnus comme droits fondamentaux de la Déclaration universelle des Droits de l'Homme. Et pourtant, chaque jour, des familles très pauvres se battent pour faire valoir leur droit de vivre décemment.

Trop souvent les luttes des plus pauvres ne sont pas perçues comme telles par l'environnement social, et quand elles le sont, elles ne sont pas reconnues comme autant d'éléments dynamiques porteurs de changement.

POURTANT, les plus pauvres sont les premiers acteurs de la lutte contre la pauvreté. Autour d'eux, mais avec eux, doit se construire un large partenariat destiné à agir sur les mécanismes socio-économiques déterminants dans la production et la persistance de la grande pauvreté.

Être à l'écoute !

Il faut être sans cesse à l'écoute. La lutte contre la pauvreté est une affaire de tous les instants. Intégrer les préoccupations des plus pauvres dans les lois, centrer les politiques sociales sur l'accès aux droits pour les plus pauvres nécessite une écoute et une vigilance permanente. La Dalle est là pour le rappeler.

De là toute l'importance de se rassembler autour de la Dalle et d'écouter !

■ 2009, une année de **NON** avancée des droits

Pour nous, une des causes principales du *recul des droits et de l'accroissement de la misère* trouve sa source dans « l'accaparement » par quelques minorités de la plupart des moyens qui permettent d'assurer une vie digne à chaque personne, à chaque famille. Cela concerne autant l'activité économique que la participation aux lieux de formation, la participation à la vie de la société.... .

L'accaparement par *quelques-uns*, les concentrations énormes de moyens économiques, de pouvoirs, d'avoirs constituent les ***racines de cette violation des droits l'homme***. Ces concentrations suppriment pour d'autres, et particulièrement les plus pauvres, la possibilité d'accéder aux droits élémentaires.

De plus, ne voit-on pas certains droits limités pour les plus pauvres du fait de certaines législations ?

Par exemple, la limitation de l'exercice d'un mandat d'administrateur d'associations sans but lucratif pour des demandeurs d'emploi ou la limitation de nombreux droits du fait des aspects légaux liés à la « cohabitation » pour les allocataires sociaux. Dans de nombreux aspects de la vie c'est aussi la rupture des liens sociaux organisée par des cadres légaux. Par exemple c'est le cas de l'hébergement de proches 'familles ou amis' dans les logements sociaux qui est réglementé voire interdit. Ou encore les habitants « isolés » bénéficiaires du RIS qui habitent dans les logements « séparés » d'un même immeuble, ne peuvent pas se mettre ensemble pour cuisiner en commun leurs repas. Ils seraient considérés comme des cohabitants. Par contre, s'ils vont ensemble au « resto-social », ils restent des isolés.

Si on mesure le « progrès » sur base d'avancées technologiques et de l'évolution de la croissance économique, certains y trouvent des arguments pour se proclamer « progressistes ».

Si on se place du point de vue du partage des richesses produites ou de celles mises à disposition par la nature, il semble que le « progrès » est en marche arrière depuis plusieurs décennies.

Devant la gestion « technocratique » de nos sociétés, le fait d'apporter des analyses ou des critiques qui se fondent sur le vécu apparaît comme une démarche simpliste, voire « populiste ». Nous savons que nous prenons ce risque.

Nous constatons des **transferts de richesse toujours plus importants vers les plus riches**.

2009 est une véritable « caricature » de ce que nous dénoncions ⁽³⁾ déjà dans le Rapport Général sur la Pauvreté en 1994, à savoir que de plus en plus, on assiste au transfert de moyens financiers vers des populations aisées, voire très riches sur le plan économique. Cela à travers la fiscalité, des avantages de déductibilité importants pour certaines entreprises, les tarifs très

³ On parlait à cette époque de « l'effet Matthieu » sur base d'une parole de l'Evangile de st Matthieu qui dit « A celui qui possède déjà on donnera, et à celui qui a peu on reprendra même ce qu'il a. »

avantageux pour les utilisateurs d'une certaine « économie » sociale qui utilisent des services tels que ceux développés à travers les Titres-Services.

En 2009, nous voyons de nombreux Etats, dont la Belgique, mobiliser des sommes considérables pour « secourir » les banques et le secteur financier menacé par les pratiques risquées de certains managers. Un « crash » produit par ce qui rapportait énormément à certains durant de nombreuses années.

Ces transferts vers des populations plus nanties contribuent à la mise en péril des systèmes de solidarité tels que notre sécurité sociale. Tous ces transferts sont des moyens absents pour développer des politiques sociales qui diminuent les inégalités ou tout simplement le maintien d'une fonction publique digne de ce nom.

Plusieurs mesures nous inquiètent :

Pour illustrer notre propos, nous analysons entre autres deux mesures qui sont identifiées comme des « bonnes pratiques » dans le cadre de Plans d'Actions Nationaux Inclusion Sociale (PAN-Incl) belges. Nous les confrontons avec des réalités que nous rencontrons dans des faits de vie au quotidien.

- L'augmentation du taux d'emploi, pour qui? Comment?
- Le Plan Habitat Permanent

L'augmentation du taux d'emploi, pour qui? Comment?

L'activation de la recherche d'emploi

L'activation de la recherche d'**emploi** et la contractualisation qui en découle fragilisent **davantage** les travailleurs et les personnes les plus *faibles*. Pour les plus pauvres, activation rime avec dérégulation et « exploitation », c'est « l'arme alimentaire » qui est à l'œuvre.

- Des plans d'accompagnement des chômeurs, qui dans les faits sont parvenus à exclure un trop grand nombre de personnes de leur droit à des allocations de chômage⁴ ;
- Des aménagements de parcours de formations/stages qui, pour les plus chanceux, ne se concrétisent qu'après plusieurs années par un contrat de travail et pour la plupart par un retour à la case départ, avec un échec en plus à gérer, des espoirs en moins, voire de nouvelles situations parfois catastrophiques : un contrat temporaire apporte une augmentation temporaire des revenus, une habitude à mieux vivre (dont il faudra après se passer) et aussi l'accès à certains prêts (qu'il sera souvent difficile de continuer à assumer) ;
- Et surtout des nouvelles formes « de mises à l'emploi », dans le cas des Titres-Services par exemple, qui puisent dans les caisses de solidarité des travailleurs (ONSS), que les travailleurs pauvres n'ont souvent pas le choix de ne pas accepter (sous peine de sanction) et qui recouvrent de plus en plus de secteurs de l'activité économique sous l'appellation générique de « services de proximité » (autrement dit, des activités dont la délocalisation géographique est impossible). Sous le couvert d'un « contrat d'emploi » plus ou moins réel ou plus ou moins « dérégulé » suivant les différentes pratiques, ces travailleurs exercent une activité qui, dans la plupart des cas, se met en concurrence avec d'autres travailleurs dont le coût de la main d'œuvre est plus élevé. Nous sommes dans une économie de marché et de concurrence, il ne faut pas être savant pour envisager qu'à terme, les emplois les moins « coûteux » remplaceront les autres. C'est le mécanisme bien connu de l'arme alimentaire qui fonctionne.

⁴ « (...) Toutes les nouvelles sanctions, qui n'existaient pas avant 2004, croissent exponentiellement : il y a ainsi eu pour la seule année 2007, 4.896 suspensions de 4 mois (évaluation négative au 2ème entretien de contrôle), 7.057 suspensions maintenues à durée indéterminée (absence à l'entretien), et 2.562 exclusions définitives (évaluation négative au 3ème entretien de contrôle). Il faut encore ajouter à cela des formes plus insidieuses et discriminatoires d'exclusions induites, comme une augmentation depuis 2003 de 4.518 « articles 80 ». C'est-à-dire des personnes à qui on fait comprendre qu'elles ont le choix entre risquer d'être exclues ou demander une dispense pour raison familiale (souvent pour s'occuper d'un enfant en bas âge)... A 98% il s'agit de femmes, dont l'allocation est réduite à seulement 10 € par jour. En tenant compte du plan d'activation et de la meilleure transmission de données des Régions vers le Fédéral, le nombre d'exclusions définitives est supérieur à ce qu'il était en 2003, malgré la suspension de l'article 80.

Ce ne sont pas de supposés profiteurs qui casquent le plus, mais les plus faibles, qui lisent difficilement, ne comprennent pas les attentes de l'ONEm ou n'arrivent pas à les réaliser. **Le suivi de l'ONEm ne les aide pas à s'en sortir, il les enfonce.** (...) » - Extrait de : Arrêter la machine à exclusion, Th. Bodson, Ph. Paermentier, B. van der Meerschen, Y. Martens, Le Soir, 11 mars 2008.

De telles mesures contribuent à fragiliser les statuts des travailleurs, et amplifient les mécanismes d'appauvrissement d'une grande part du monde du travail, et à travers elles on développe des incitants fiscaux qui augmentent les inégalités.

Par exemple, le coût des titres-services est assuré à concurrence de +/- 80% (20,8 €) par des subsides provenant du budget de la Sécurité Sociale (et l'Etat via la déduction d'impôt) et seulement à +/- 20% (5,25 €, déduction fiscale incluse) par la personne chez qui la prestation est faite. Cette proportion varie légèrement en fonction du taux de déduction fiscale.

Vous avez dit concurrence déloyale ?

Pour un même service (nettoyage, repassage...), un client déboursera pour 1h de travail :

- 5,25 € net (après déduction fiscale), en titres-services
- +/- 25 € net (TVAC), s'il a recours à une entreprise de nettoyage traditionnelle (non subsidiée).

Ceci nous donne une tension de concurrence sur le prix client de 1 à 5.

- OU entre 6,50 € et 7,50 € net, s'il s'agit de travail en noir [hors travailleurs(-euses) des pays de l'Est]
- OU entre 15 € et 20 € (HTVA), s'il fait appel à indépendant

Source : Luc Lefèbre « Etre pauvre dans une société inégalitaire », réflexions du mouvement Luttes Solidarités Travail parues dans la revue Humanisme et Solidarité, n°9, avril 2008, p. 10.
Chiffres actualisés pour l'année 2009 concernant les titres services.

L'utilisateur a l'impression que l'heure ne coûte que ces 7,50 euros (valeur nominale) ou 5,25 euros (après déduction fiscale), en regard d'une entreprise de nettoyage classique pour qui le coût facturé est de 20 à 30 euros/heure plus une TVA. Les Titres-Services sont quant à eux exonérés de TVA. Vous avez dit concurrence déloyale ? Et l'on entend des projets d'extensions des activités couvertes par le système des Titres-Services.

Ces activations par des « nouvelles » formes d'emplois se réalisent la plupart du temps à travers un tissu associatif et parfois dans le cadre d'entreprises du secteur marchand.

Une utilisation de l'associatif et de l'économie sociale

Dans de nombreux secteurs de « la société civile » on assiste à une utilisation d'une part de l'associatif pour renforcer la caution vis-à-vis de certaines pratiques. Les diverses formes d'insertion par l'emploi n'échappent pas à cette situation.

Les activations liées à l'emploi se développent de manière générale à travers des « entreprises particulières dans lesquelles les travailleurs bénéficient de statuts et souvent de droits « particuliers » partiellement ou totalement « dérégulés » par rapport aux législations de protection des travailleurs.

Les entreprises d'économie sociale, dont le développement dans l'histoire répond avant tout à une logique de résistance et de lutte par rapport à des systèmes d'exploitation, sont largement utilisées dans des mécanismes de « dérégulation » des protections des travailleurs.

Ces diverses dérégulations se situent au niveau du respect des conventions collectives du travail, du respect des règles en matière de protection des travailleurs et de la rémunération. Ces dérégulations contribuent à fragiliser et appauvrir l'ensemble des travailleurs. Autre exemple récent, hors économie sociale mais dans le champ d'une société anonyme 'de droit public' : les « facteurs de quartier ». Bien que, dans ce cas, le niveau de dérégulation n'atteint pas encore celui qui est réservé aux travailleurs(-euses) les plus pauvres à travers les emplois qui leurs sont proposés (ou imposés).

Les Entreprises d'Insertion, dont certaines fonctionnent depuis de nombreuses années dans le respect des législations du travail et des conventions collectives, sont de plus en plus nombreuses. La plupart de ces nouvelles entreprises sont actives avec une grande part de travailleurs(-euses) en service via des contrats « dérégulés » ou des Titres-Services.

A ce niveau, nous pouvons découvrir ce qu'en dit la fiche signalétique de l'insertion professionnelle dans le Plan d'Inclusion 2008-2010 de la Région wallonne.

Le nombre d'emploi créés dans les Entreprises d'insertions (EI) par exemple, est effectivement en hausse ⁽⁵⁾.

Croissance des Entreprises d'Insertion

Les Entreprises d'Insertion (EI) occupent des segments d'activité qui répondent à des besoins sociaux, individuels ou collectifs (aide ménagère, repas à domicile, tri et recyclage des déchets,...) tout en requérant une haute densité de main-d'œuvre peu qualifiée. Elles ont donc ce triple avantage de créer de l'activité économique, de répondre à une demande croissante (de biens ou de services) et, surtout, de générer de l'emploi pour des demandeurs d'emploi particulièrement fragilisés.

La croissance de ces structures, et surtout du nombre d'emplois qu'elles ont générés en 2004 et 2005, est impressionnante. En effet, fin 2003, on comptabilisait moins de 200 travailleurs pour l'ensemble de la Région wallonne. Aujourd'hui, quelque 81 EI sont actives en Wallonie, elles emploient 1.687 travailleurs, dont 1.516 demandeurs d'emploi peu, voire pas, qualifiés. Les EI sont probablement parmi tous les dispositifs actuels, celui où les moyens publics investis sont les plus rentables en termes de création d'emploi. (...)

Dans le domaine des services aux personnes, c'est le dispositif « Titres-Services » qui offre un grand potentiel de développement. (...)

Nous abordons plus en détail les aspects dérégulateurs et la mécanique d'exploitation des travailleurs qui est à l'œuvre dans le système des Titres-Services dans divers documents que nous avons diffusés ⁽⁶⁾.

A ce stade nous devons souligner que les évaluations des systèmes Titres-Services font apparaître le caractère précaire des ces emplois pour la plupart à temps partiel. Cependant, rien

⁵ Plan d'Action National Inclusion Sociale (PAN-incl) 2008 – 2010, Fiche d'identification des actions, Action « Diversification des emplois au travers de l'économie sociale, les entreprises d'insertion, le décret Services de proximité ».

⁶ En particulier : Des systèmes de mise à l'« emploi » qui fragilisent les travailleurs les plus pauvres en particulier, et le monde du travail en général, Etude collective, 25 avril 2008, 17 p.

n'est dit sur la **concurrence** qui s'installe vis-à-vis de travailleurs(-euses) qui bénéficient d'un statut mieux protégé et qui contribuent à la solidité de la Sécurité sociale.

Rien n'est dit en effet sur la concurrence avec des sociétés de nettoyage qui paient une TVA sur leurs prestations alors que les Titres-Services en sont exonérés.

Rien n'est dit sur la concurrence avec d'autres systèmes subsidiés tels que les aides familiales, un système impliquant qualification certifiée du personnel et paiement par les usagers en fonction de leurs moyens, tout le contraire des Titres-Services.

Rien ou si peu est dit sur le manque à gagner du point de vue de l'exonération de TVA sur les heures prestées, les déductions fiscales, le fait que de nombreux contrats font l'objet d'abaissement ou de suppression de cotisations sociales, etc.

Rien n'est dit sur la qualité des emplois, sur le caractère contraignant de « l'offre d'emploi Titres-Services » pour maintenir une allocation de chômage ou obtenir un RIS.

Rien n'est dit sur le financement par le budget général de la sécurité sociale du système Titres-Services qui offrent ainsi une main d'œuvre à très bas prix pour des populations plus nanties (qui constituent l'essentiel des utilisateurs).

Rien n'est évalué sur la manière dont des entreprises de l'économie sociale et d'autres du secteur purement marchand participent aux dérégulations de la protection des travailleurs et à un appauvrissement à terme des travailleurs de services de proximité (⁷).

⁷ Un système similaire est mis en œuvre au niveau de petits travaux du bâtiment à travers les IDESS.

Le Plan Habitat Permanent

Droit au logement, crise du logement

En matière de **logement**, les pouvoirs publics imposent des lois qui ne répondent absolument pas aux demandes d'aides aux personnes, au contraire.

« Le droit des personnes et des familles à bénéficier d'un logement décent doit se comprendre dans le cadre de l'indivisibilité des droits de l'homme. Un seul droit -ou le non-respect de ce droit- a des répercussions sur tous les autres : la santé, le droit à vivre en famille, le droit des enfants à prétendre à une scolarité normale, le droit à la dignité, à être reconnus comme citoyens comme les autres. Si les personnes éprouvant la pauvreté se sont fortement exprimées sur leur expérience de l'habitat et sur leurs attentes par rapport aux politiques publiques, c'est que « la maison est la famille ». L'absence de foyer ou la perspective de cette absence mine le couple, insécurise les parents et les enfants qui craignent d'être séparés, interdit tout projet d'avenir et met en cause les acquis de la famille. »⁽⁸⁾.

Tous les jours, avec nos amis, nous cherchons comment permettre à notre famille ou à nos proches d'accéder à un logement ou de le conserver. Le logement, c'est pour chacun de nous, mais pour les pauvres en particulier, une condition nécessaire à la vie en famille, à l'accès à l'emploi de qualité, à la régularité à l'école, à la santé et au bien-être, à la participation à la solidarité et à l'affiliation à la sécurité sociale. Etre sans logement, c'est n'être plus personne pour personne, même pour ses proches, et souvent pour soi-même.⁽⁹⁾

Personne n'oserait nier que le logement est un bien de première nécessité. Chacun reconnaît l'importance de voir le droit au logement inscrit parmi les droits fondamentaux consacrés par la Constitution. Cependant nous devons bien admettre que le logement est avant tout une marchandise, et que ce n'est pas « le marché » qui assurera une régulation apte à garantir l'accès à ce droit à tous les citoyens. Ce bien vital pour l'existence humaine doit faire l'objet d'une certaine régulation afin d'en assurer l'accès à un maximum de personnes y compris à ceux qui sont moins « solvables ». Les pouvoirs publics ont la responsabilité d'agir sur le « marché », tant de l'acquisition que de la location, pour en diminuer les effets spéculatifs qui fragilisent l'accès au logement⁽¹⁰⁾.

Le Plan Habitat Permanent

On estime que 40.000 familles sont sur liste d'attente pour un logement social. On estime que 35.000 logements sont inoccupés. Le coût d'un loyer pèse lourdement dans le budget d'une famille ou d'une personne vivant d'un revenu de remplacement ou d'un petit salaire, parfois plus de 50%. Un locataire sur cinq habite un logement de mauvaise ou très mauvaise qualité. La Région wallonne a démarré en 2003 le Plan Habitat Permanent (Plan HP) qui vise à reloger sur

⁸ Rapport Général sur la pauvreté 1994, p. 205.

⁹ Du point de vue des pauvres, le logement est inaccessible - Les solutions proposées inquiètent au plus haut point, Mouvement LST, Journée mondiale du refus de la misère, 17 octobre 2006, 26 p.

¹⁰ Du point de vue des pauvres, le logement est inaccessible - Les solutions proposées inquiètent au plus haut point, Mouvement LST, Journée mondiale du refus de la misère, 17 octobre 2006, 26 p.

base volontaire dans les quelques années à venir les 10.000 personnes vivant dans les domaines et campings. Mais il manque cruellement de logements abordables pour des personnes ayant des petits revenus.

Pour nous, il est clair que la Wallonie vit actuellement une grave crise du logement. Ce sont évidemment les familles les plus pauvres qui sont les plus durement touchées et exploitées dans cette crise (loyers prohibitifs, logement insalubres...). Pourtant, l'article 23 de la Constitution belge nous dit que: « *Chacun a le droit de mener une vie conforme à la dignité humaine. (...) Ces droits comprennent notamment : (...) le droit à un logement décent.* »

Quelques 10 000 personnes donc, pour se garantir le droit au logement, ont établi leur domicile dans des campings et parcs résidentiels. C'est une réponse de résistance que de nombreuses personnes ou familles parmi les plus pauvres s'étaient données pour se garantir le droit au logement. Un plan de la Région wallonne, présenté comme « bonne pratique » au niveau européen, a organisé l'expulsion de ces personnes et la fermeture d'un grand nombre des campings accueillants. Nous nous demandons d'ailleurs ce que sont devenues ces personnes ? Si elles ont été relogées dans un logement décent et si elles y vivent toujours ? Ou au contraire sont-elles toujours à la recherche d'un logement dans une espèce de « flux migratoire » à l'intérieur du pays ⁽¹⁾. Quant aux infrastructures touristiques qui n'ont pas subi de fermeture, l'avenir reste encore incertain. Cette décision n'était pas, et n'est pas encore, accompagnée d'une offre de logements de qualité accessibles à ces personnes ou ces familles. La conclusion est particulièrement désolante quant aux droits gagnés par des pratiques telles que le plan « Habitat Permanent » (HP), puisque c'est ainsi qu'on le nomme.

Pour la Région wallonne, l'habitat en zones de loisirs est fondamentalement insalubre et ne correspond pas au prescrit du code wallon du logement (fondations, égouttage, installation électrique réceptionnée...). L'avenir des habitants vivant dans les infrastructures touristiques est aujourd'hui envisagé au cas par cas et est vécu comme une menace, une insécurité d'existence. C'est le règne de l'arbitraire. Un parc résidentiel passera en zone d'habitat (Noiseux) et on y voit des sociétés immobilières construire des villas à côté des chalets. Les habitants d'un autre domaine comme à Pincemailles vivront la menace d'une expropriation. Ils sont 225 habitants. Un troisième se trouvera sur la liste ⁽²⁾ qui modifie le code wallon de l'aménagement du territoire et permet l'habitat à titre exceptionnel dans une zone de loisirs. Mais qu'est ce que ça veut dire, à titre exceptionnel ? Mais aussi que va-t-il advenir de toutes les personnes habitant dans les parcs résidentiels non repris dans la liste ⁽³⁾ ? Nous rencontrons par ailleurs des communes qui, ne sachant plus où héberger des personnes ayant perdu leur logement, les relogent dans des caravanes abandonnées dans un camping où l'on avait interdit l'habitat.

Quand on sait que le plan HP est répertorié comme une « bonne pratique » dans le cadre des Plans Nationaux d'Inclusion Sociale (PAN-Incl), qu'en est-il des moins bonnes pratiques ?

Logement d'urgence contraint et absence de solutions structurelles

Par ailleurs, pour l'année 2010, « année européenne de lutte contre la pauvreté », l'accent particulier mis (par l'Union Européenne ?) sur la « *problématique du sans-abrisme* » nous

¹¹ Regards et questions des travailleurs les plus pauvres sur les projets de politique de lutte contre la pauvreté, Mouvement LST, Journée mondiale du refus de la misère, 17 octobre 2001.

¹² Plan HP: liste des zones de loisirs visée à l'article 103 du décret Résa ter.

¹³ Tant l'expropriation que la liste sont le fait du ministre Antoine en fin de législature en 2009.

inquiète particulièrement. Traiter comme un *état de vie* une atteinte aussi intolérable à la dignité humaine est particulièrement inacceptable d'un pouvoir disposant de moyens immenses. Comme la grippe A (H1N1), la lutte quotidienne et le vécu sordide d'une partie importante de la population sont reçus comme une fatalité extérieure qu'il faut contenir ou aménager. On connaît les vaccins ! Nous ne pouvons pas accepter qu'une pareille souffrance et négation de la plus élémentaire dignité soit abordée avec de tels propos. Il convient que la réalité de résistance et de lutte d'une partie aussi importante de la population soit abordée avec un autre engagement. On est au cœur d'un des résultats les plus éloquentes de la qualité de développement et de gestion de la richesse produite dans nos pays. Ce n'est pas un problème marginal, à traiter. C'est une question fondamentale posée à notre modèle de développement.

On peut encore évoquer les efforts du pouvoir régional dans le cadre, par exemple, des « logements d'urgence » : notre expérience de vie nous permet un questionnement fondamental. Nous avons l'impression que cette proposition engageait d'emblée une garantie dans le droit à un logement de qualité. Or, la pratique nous fait constater que le problème n'est que reporté ; on passe d'une expulsion à une autre, différée de six mois voire d'un an. Et, la plupart du temps, pour ce report, nous avons accepté, pour nous et notre famille, des conditions de vie imposées par d'autres (les services sociaux). Parfois, nous sommes encore plus pauvres après ces six mois ou un an pendant lesquels nous avons payé un garde-meuble. On ne peut pas engager des personnes ou des familles dans des processus aussi contraignants sans garantie d'un logement convenable à terme ; si c'est pour se retrouver à la rue, à la sortie, pourquoi un pareil leurre. Il sert à qui ? Encore une occasion d'utiliser notre misère pour mépriser les pauvres !

Placement d'enfant pour cause de pauvreté - quel droit à la famille?

Le droit à la **famille** est également bafoué...Comment faire vivre une famille quand les droits fondamentaux ne sont pas respectés ? Nous constatons également qu'en Communauté française, il y a encore trop de placements pour cause de pauvreté, n'est-il pas plutôt primordial de faire respecter les droits de la famille : le droit au logement, à la santé, à la culture, à l'éducation, au travail... afin de l'accompagner vers une vie conforme à la dignité humaine, plutôt que de placer les enfants ? On ne peut pas garantir les droits des enfants sans garantir les droits de la famille.

Pourquoi nous punit-on parce qu'on est pauvres ?

Trop souvent, on place des enfants uniquement en raison de la pauvreté de leur famille. "Une réponse inacceptable à la réalité de la misère."

Implacable, le jugement est tombé la semaine dernière : les sept frères et sœurs de la famille X doivent être retirés à leurs parents et placés. Au Service de protection judiciaire (SPJ) de Montignies-sur-Sambre, on ne s'y est pas arrêté. « *Quand on gratte un peu, la principale raison invoquée dans le jugement pour retirer les enfants, c'est le logement, exigü et insalubre. On a rencontré la famille et renvoyé le jugement pour révision* », indique la déléguée du SPJ. Une décision courageuse, qui ne va pas forcément plaire au juge de la jeunesse. Mais il y a d'autres pistes à tenter, en maintenant les gamins dans leur lieu de vie, poursuit la déléguée.

« *Pour un enfant qui subit le placement, la première question, c'est: qu'est-ce que j'ai fait ?* »

Puis : qu'est-ce que mes parents ont fait ? Quand j'avais 9 ans, je me la suis posée : pourquoi suis-je puni à cause de la situation de mes parents ? Quarante ans plus tard, je me la pose toujours », témoigne Didier, du Mouvement LST (Luttes Solidarités Travail).

Depuis dix ans, un groupe baptisé "Agora", né dans le sillage du premier Rapport général sur la pauvreté, organise un dialogue permanent entre des familles qui vivent la grande pauvreté, des professionnels de l'aide à la jeunesse et le service de lutte contre la pauvreté du Centre pour l'égalité des chances. Dans la perspective de la Journée mondiale du refus de la misère du 17 octobre, la nouvelle ministre de l'Aide à la jeunesse, Evelyne Huytebroeck (Ecolo), avait rassemblé des membres du groupe Agora pour faire le point.

« La plupart d'entre nous avons connu la misère et parfois le placement pour nous, nos enfants et nos proches », indique Nathalie, d'ATD Quart monde, au nom des associations.

Parce que, dans la société actuelle, pauvreté rime encore trop souvent avec danger. *« Aujourd'hui, chacun reconnaît que certaines mesures de placement sont prises en raison de la pauvreté vécue par la famille, notamment les conditions de logement. C'est une réponse inacceptable à la réalité de la misère »,* poursuit Nathalie. D'où la peur des parents enfoncés dans la précarité de frapper à la porte d'un service d'aide à la jeunesse. *« On vit le paradoxe du frigo »,* illustre Didier. *« Pour le CPAS, il doit être vide. Pour le service d'aide à la jeunesse, il doit être plein. »*

Si le décret de l'Aide à la jeunesse du 4 mars 1991 insiste sur la nécessité de rétablir une égalité des chances en faveur des enfants, des jeunes et des familles, en partenariat avec eux, c'est encore loin d'être le cas dans la pratique quotidienne. *« Il faut toujours se battre pour faire valoir son point de vue. Pire encore : dans des situations de grande pauvreté, les parents sont souvent désignés comme responsables de la situation problématique et, finalement, jugés coupables de la pauvreté dont ils sont victimes »,* continue Nathalie.

Il existe évidemment des cas où des enfants, victimes de faits intolérables, doivent être protégés et retirés du milieu familial, insiste le groupe Agora. *« Mais des situations de non-droit peuvent provoquer des débordements. »*

Face à la précarisation, de nouveaux services se sont créés mais certains se situent dans une logique sécuritaire ou de contrôle social, observe encore le groupe Agora. *« Trop rares sont ceux qui agissent concrètement pour répondre aux problèmes rencontrés par les familles en grande difficulté sur le plan matériel. »*

Les familles et les professionnels de l'aide à la jeunesse réunis au sein d'Agora viennent de rédiger ensemble un "Appel pour une politique qui libère". ⁽¹⁴⁾

Les politiques sont de plus en plus soucieux de répondre à une opinion publique préoccupée par des questions de sécurité et une société de "tolérance zéro", exposent-ils. *« Le travail d'éducation, de responsabilisation et d'émancipation des parents et des professionnels, qu'il se situe au sein de la famille, de l'école ou de la société, est alors compromis parce qu'il suppose une inévitable et nécessaire prise de risque »,* lit-on dans le texte de l'appel.

Les responsables politiques, à chaque niveau de pouvoir, doivent donc tout mettre en œuvre

¹⁴ Réflexion commune réalisée par les participants au groupe AGORA, familles et leurs associations (ATD Quart-Monde et LST), membres de l'administration de l'aide à la jeunesse et des professionnels du secteur. Document « Contexte sociétal » disponible auprès des mouvements ATD Quart-Monde et LST.

pour que les conditions de vie des familles changent et que les droits fondamentaux soient effectivement respectés, conclut le groupe Agora. « *Ils doivent garantir les moyens pour que les professionnels puissent prendre des risques et s'engager, après un vrai dialogue avec les personnes concernées.* »

Histoire de mettre en place « *une stratégie qui libère* », c'est-à-dire qui considère l'intérêt de la famille à long terme, en lui permettant de se reconstruire pour bâtir un meilleur avenir.

Source : Article d'Annick Hovine publié dans La Libre du 16 octobre 2009.

Un modèle de concertation qui s'impose... et que nous refusons

La structuration de la collaboration entre des associations dans lesquelles les plus pauvres se rassemblent, des services d'aide ou de contrôle, des administrations, etc. et les pouvoirs publics répond à un « modèle » qui correspond au fonctionnement « technocratique » de nombreuses institutions.

Malgré ces éléments et malgré l'absence d'évaluation réelle du système, le principe des Titres-Services est appelé à s'élargir et il est retenu comme une « bonne pratique » exemplaire dans le cadre de l'évaluation des Plans d'Action Nationaux Inclusion Sociale (PAN-Incl) ⁽¹⁵⁾.

En Belgique, l'évaluation de ces plans associe également une part du milieu associatif à travers la participation des Réseaux de lutte contre la pauvreté qui fonctionnent dans les 3 régions et communautés. Cela permet de dire que « les pauvres eux-mêmes » évaluent les processus mis en œuvre.

Dans le cadre de son Rapport sur la cohésion sociale en Région wallonne édité par l'administration, elle croisera ses propres données (objectifs, mesures mises en œuvre, statistiques) avec les travaux du Réseau wallon de lutte contre la pauvreté via la Convention "Vers une Wallonie sans pauvreté d'ici 2025" qu'elle soutient, de manière à dégager des recommandations communes ⁽¹⁶⁾.

L'origine de nos plans nationaux : des directives Européennes. Les Plans d'Action Nationaux Inclusion Sociale (PAN-Incl) répondent à la volonté de l'Europe de mener des actions concertées en matière de lutte contre la pauvreté. Dans la plupart des pays membres et particulièrement les plus anciens, on retrouve le même type de démarche. Par exemple en ce qui concerne l'activation des demandeurs d'emploi, l'octroi de revenus minimums etc. Notons qu'en matière d'allocations de chômage, la Belgique fait encore exception avec un système d'allocation +/- illimité dans le temps. En principe en tout cas et pour combien de temps encore ?

« En 2000, les États membres de l'Union européenne ont décidé de prendre les mesures qui s'imposaient pour avoir un impact décisif sur l'éradication de la pauvreté et de l'exclusion sociale en 2010. Cette échéance qui approche à grands pas est aussi l'horizon de ce cinquième plan d'action national inclusion. » ⁽¹⁷⁾

¹⁵ Plan d'Action National (belge) Inclusion Sociale (PAN-Incl) 2008-2010.

¹⁶ Idem, p. 24.

¹⁷ Plan d'Action National (belge) Inclusion Sociale (PAN-Incl) 2008-2010, p. 6.

Depuis de nombreuses années, la création des réseaux d'associations qui s'imposent comme seuls interlocuteurs face aux décideurs et aux gestionnaires de l'Europe est mise en œuvre. Elle est soutenue par certaines familles politiques et des « technocrates » de la Commission Européenne.

En Belgique, en matière de lutte contre la pauvreté, la création des réseaux s'est imposée.

On s'étonne à peine de découvrir ce qui est décrit comme « bonne pratique » dans les Plans d'actions nationaux au niveau de la lutte contre la pauvreté puisque ce sont les associations (ou entreprises) qui sont « mandatées » et subventionnées pour mettre en œuvre ces pratiques qui jugent de la pertinence de celles-ci.

On ne reçoit pas l'évaluation des personnes qui sont exclues du droit au chômage ou au RIS du fait que leur « insertion socio- professionnelle » ne marche pas comme le plan le prévoyait.

Ce mode de fonctionnement de la prise de décision ne permet pas d'entendre et d'intégrer dans les projets politiques les résistances à la misère des plus pauvres, leurs luttes, leurs souffrances et leurs espérances.

Les décisions d'orientation politique et les plans d'actions qui les accompagnent sont définis dans les sphères technocratiques de l'Union Européenne. On demande à la « société civile », à travers des regroupements de réseaux associatifs, de contribuer à la mise en œuvre de ces politiques et plans d'actions. Il y est dès lors impossible de questionner les fondements mêmes des choix opérés.

A titre d'exemple, nous relevons la manière dont fonctionne le « Vlaams Forum Armoedebestrijding » (réseau Flamand de lutte contre la pauvreté), qui constitue un élément essentiel du réseau Belge de lutte contre la pauvreté et dont le modèle tend à s'imposer en Belgique dans ses diverses composantes. Dès notre collaboration au niveau du Rapport Général sur la Pauvreté ⁽¹⁸⁾ en 1994 à ce jour nous questionnons les pratiques de ces réseaux.

En Flandre, le « Vlaams Forum » bénéficie d'un statut très particulier. Pendant plusieurs années c'est ce Réseau, à travers une asbl créée par ses gestionnaires, qui distribuait à différentes associations les subventions de la Communauté et Région Flamande en matière de lutte contre la pauvreté. C'est également un membre du réseau Flamand qui représente très officiellement le gouvernement de la Région Flamande dans la Commission d'accompagnement du Service de lutte contre la Pauvreté ⁽¹⁹⁾ et dans différentes commissions.

Il y a dans une telle structuration une confusion dans les rôles et les mandats des acteurs en présence. En effet, « les responsables » du Réseau Flamand sont à la fois représentants des pouvoirs publics (région Flamande) et des associations membres de ce réseau. Cela n'est possible que si les uns et les autres sont confondus.

Dans la période où le « réseau flamand » distribuait les subventions de la Région flamande en matière de lutte contre la pauvreté, on assistait à la suppression de débats politiques autour des

¹⁸ ATD Quart-Monde Belgique, Union des Villes et Communes Belges – section CPAS, Fondation Roi Baudouin, Rapport Général sur la Pauvreté, 1994.

¹⁹ Le Service de lutte contre la pauvreté fait partie du Centre pour l'égalité des chances et la lutte contre le racisme, un organisme public autonome.

matières en question. Une telle pratique confirme la confusion des rôles ou la volonté de « récupérer » un tissu associatif à des fins de « normalisation ».

Nous identifions à travers nos réflexions des constats qui questionnent les aspects de la « bonne gouvernance » et plus généralement les enjeux de notre démocratie, qui se doit de permettre des expressions différentes et particulièrement celle des plus pauvres.

- **Une utilisation de l'associatif mandaté pour mettre en œuvre des pratiques qui fragilisent les personnes et la cohésion sociale plutôt que de la renforcer.**
- **La création de structures de concertation dans lesquelles il sera difficile d'entendre les aspirations des plus pauvres en termes de reconnaissance, de respect de son histoire de résistance à la misère et surtout d'espérances.**

2010, Année européenne de lutte contre la pauvreté : une année d'avancée des droits ?

Ce « programme » européen est un défi important en regard de la libéralisation « à tous crins » qui est en marche... dont seront toujours victimes avant tout les plus pauvres.

2010, couronnée « Année européenne de lutte contre la pauvreté », sera-t-elle une année d'avancée des droits ? Et la présidence belge du Conseil de l'Union Européenne (second semestre 2010) pourra-t-elle fournir une impulsion en ce sens ?

Il convient de se mobiliser tous, y compris (et avant tout) au niveau politique.

Nous proposons d'apporter 3 questions.

Que se fait-il dans l'ici et le maintenant ?

Nous avons mis en évidence plus haut deux actions particulières qui sont reprises comme bonne pratique dans les plans d'actions nationaux d'inclusion sociale.

Il nous semble légitime de mettre en évidence le fait que **les décisions prises aujourd'hui auront des répercussions demain. Comment l'Etat, à travers ses administrations et ses politiques peut-il développer des actions qui luttent concrètement contre les inégalités produites et entretenues ?**

1. Depuis 1994, le nombre de personnes et familles en situation de pauvreté augmente. De +/- 6% en 1994, la part de la population vivant sous le seuil de pauvreté, tel qu'il est défini de manière uniforme au niveau européen ⁽²⁰⁾, a augmenté jusqu'à 15,2 % de la population. Quelle priorité pour renverser la vapeur ?
2. Signal d'alarme des CPAS concernant l'augmentation de leurs « charges ». Avec d'autres associations, nous dénoncions déjà en 1994 dans le Rapport Général sur la Pauvreté le mécanisme de glissement des responsabilités du Fédéral vers les communes, sans transfert de moyens pour ces communes dans la même proportion, et sachant que toutes les communes n'ont pas les mêmes moyens pour y faire face.
3. Les décisions qui sont prises actuellement ont des conséquences sur le long terme. Par exemple, les retombées en termes de choix politiques de la décision de financer « Francorchamps » et ce qui l'entoure, ne permet pas de soutenir aujourd'hui certains projets plus audacieux et surtout plus intelligents.

²⁰ Étude sur la pauvreté et l'exclusion sociale réalisée par un centre d'étude lié à l'Université d'Anvers. Cette étude, basée sur une enquête auprès des familles, dresse un bilan de la pauvreté en Belgique. D'après les statistiques européennes, 15 pc de la population belge (soit 1,5 millions de personnes) vit sous le seuil de pauvreté défini par un revenu maximum de 772 euros pour un isolé et 1 622 euros pour une famille avec deux enfants. Cette pauvreté concerne surtout les personnes qui doivent vivre d'une allocation, et principalement les chômeurs de longue durée. Mais l'étude démontre également que le travail ne protège plus nécessairement de la pauvreté, 4 à 6 pc des travailleurs pouvant être considérés comme pauvres.

Ici et maintenant c'est aussi... demain et ailleurs

Comment les décisions que nous prenons aujourd'hui n'entraîneront pas la misère de populations entières demain. Il suffit de voir par exemple les investissements massifs par des fonds de pension et des nations dans l'achat de terre de culture dans une multitude de pays bien souvent défavorisés. Les garanties que certains pays parmi les plus riches prennent pour leur propre souveraineté alimentaire risque de produire la famine des autochtones.

C'est le cas de certains pays d'Afrique mais aussi de pays de l'ancien bloc de l'Est. On y voit de grands propriétaires terriens d'ici investir dans l'achat de très grandes superficies de terres de culture.

Comment faire pour que le « bien-être » de certains ne repose pas sur les conditions de misère imposées à tant d'autres ?

■ Conclusion

*** * ***

Très souvent, les plus pauvres sont utilisés, contre leur volonté, à participer à ces dérégulations sous l'épée de Damoclès que représente le chantage à l'« arme alimentaire ». C'est d'abord ça, être dans la misère, c'est vivre une telle rupture d'humanité qu'on est obligé d'entrer dans les projet des autres, pour survivre et permettre aux nôtres de survivre même si nous savons que ces projets de dérégulations se retournent contre nous à moyen ou long terme.

Nous résistons autant que nous pouvons, nous nous rassemblons entre nous pour lutter, mais c'est vraiment l'intérêt de l'avenir de tous qui est en jeu. Notre appel à une mobilisation est une responsabilité d'avenir pour tous. Dans le consensus de développement durable, avec l'écologie et l'économie, c'est le cœur du combat social qui est en jeu ; et donc le cœur de la question de l'avenir des hommes dans le monde.

Eviter d'entendre l'appel et l'analyse des plus pauvres, passer à côté de cet appel à la solidarité, c'est continuer dans le même modèle, c'est jouer à faire semblant ... C'est construire autant de mesurette qui imposent autant de nouvelles impasses d'humanités et de souffrances au quotidien.

*** * ***